

WISSEMBOURG Rencontres internationales du cinéma d'animation

Les enfants premiers juges

Les 11^{es} Rencontres internationales du cinéma d'animation ont débuté hier à la Nef de Wissembourg. Les enfants des écoles maternelles et élémentaires de Wissembourg et Soufflenheim ont été les premiers spectateurs du festival. Et premiers juges.

Hier matin, bien installés dans les fauteuils rouges de la grande salle de la Nef, environ 300 enfants de maternelle et d'élémentaire (écoles de l'Europe et Wentzel de Wissembourg et école de Soufflenheim) ont assisté à la première projection des onzièmes Rencontres internationales du cinéma d'animation (Rica). Certains d'entre eux ont sans doute été encore plus concentrés que leurs camarades pendant le visionnage des six courts-métrages provenant de France, Belgique, Suisse et Russie : les CE2 bilingues de l'école Wentzel de Wissembourg constituent en effet le jury des jeunes du festival.

Des courts-métrages récents mettant souvent en scène des animaux

Depuis deux semaines, les 24 écoliers travaillent avec leur institutrice à aiguiser leur regard. « Nous avons abordé les techniques d'animation et le vocabulaire grâce à plusieurs documentaires sur France TV Éducation », explique Tania Hummel, qui souhaite ainsi montrer à ses élèves que « derrière les images, il y a des hommes : réalisateur, créateur de décors. Il y a aussi des choix de sons et de bruitages à faire ».



Les CE2 bilingues de l'école Wentzel ont assisté à la projection avec un regard critique : les 24 élèves wissembourgeois constituent le jury des jeunes. PHOTO DNA - V. KO.

Les enfants ont aussi soigneusement préparé la séance d'hier matin. « On a discuté des titres, et je leur ai donné le résumé de l'histoire, poursuit l'enseignante. On a fait un peu de géographie en regardant d'où viennent les réalisateurs. » Et un peu de grammaire, puisque les enfants

devront dire ce qu'ils ont aimé... ou pas. Hier, pour cette première séance, le directeur artistique du Ciné-club de Wissembourg et papa des Rica Edmond Grandgeorge avait « sélectionné plusieurs films pour leur aspect récent ». Les six courts-métrages ont en effet été

réalisés l'an dernier ou cette année. La sélection, toute en 2D, présentait également une belle palette de techniques : papier ou éléments découpés, dessin, ordinateur. Et proposait des histoires variées d'animaux (un ours ami d'oiseaux, un lapin et une galette) ou d'humains et

d'animaux (une flûtiste et un dragon violoniste, une petite fille et un loup, une autre fillette qui veut protéger les animaux de la forêt du froid...).

Le court métrage *Le Dragon et la musique* de Camille Müller (Suisse) raconte l'histoire entre une fillette et un dragon, qui aime bien la musique classique malgré la colère du roi qui n'autorise que les marches militaires. Le court-métrage a bien plu à Noémie, qui a trouvé que « la musique était la mieux ; et puis à la fin, le roi joue avec l'orchestre », et à Celyona qui a « bien aimé la musique et l'histoire ». Cette dernière, comme cinq autres enfants de sa classe, était déjà membre du jury des jeunes lors de la dernière édition des Rica il y a deux ans. Amelia, 8 ans également, a préféré *Moroshka* de la russe Polina Minchenok, touchée par cette histoire d'une petite fille qui protège un loup dans sa bergerie alors qu'il est traqué par les villageois...

Après un débriefing en classe où chacun pourra s'exprimer, les CE2 bilingues de Wentzel voteront pour attribuer le « prix des jeunes » à l'un des courts-métrages des deux programmes qu'ils auront vus : ce prix accordé par le conseil départemental sera comme tous les autres décerné lors de la soirée de clôture mardi prochain 22 novembre. ■

VÉRONIQUE KOHLER

► Le programme du jour des Rica figure en première page de ce cahier. Infos sur www.rica-wissembourg.org.

EN RELIEF

WISSEMBOURG

Mécontentement des pompiers : le président du Sdis répond

Thierry Carbiener, président du Service départemental d'incendie et de secours répond aux propos du maire de Wissembourg Christian Gliech au sujet de la mise en œuvre du nouveau règlement opérationnel du Sdis (DNA du 8 novembre) :

« Le règlement opérationnel (RO) est un document structurant arrêté par le préfet, qui définit sur l'ensemble du département le niveau de couverture des risques, en particulier à travers des gardes de sapeurs-pompiers tous les jours de l'année, soit postées en caserne, soit en astreinte à proximité (en général à leur domicile). Ce dispositif a été arrêté cet été à partir d'une étude fine des besoins de couverture opérationnelle, tant au regard de la réalité des risques connus (présence d'une industrie par exemple), de la capacité réelle des pompiers, observée les années précédentes, à assurer la garde (disponibilité) ainsi que les départs réels en intervention lorsqu'ils étaient sollicités, et après un cycle de concertation avec les maires en février-mars 2016 ainsi qu'avec les chefs d'unités territoriales du service, responsables locaux des centres de secours. Le nouveau RO est en expérimentation depuis le mois d'octobre. Au vu des enseignements qui en seront tirés, il donnera lieu à des ajustements en début d'année 2017.

Lors de la réunion de concertation à Wissembourg, effectivement, il avait été envisagé que du lundi au samedi, 19 sapeurs-pompiers soient mobilisés sur le secteur de Wissembourg et Soultz, c'est-à-dire 6 pompiers de garde à la caserne et 6 pompiers en astreinte, soit 12 au total pour Wissembourg. Entre ce moment et l'adoption du RO, au regard de la disponibilité réelle des pompiers, et en complète concertation avec les chefs locaux, il est clairement apparu que ce niveau d'exigence était trop élevé pour ce territoire.

Partout dans le département, au cours de cette phase de travail avec les maires et les pompiers en interne, des ajustements ont été réalisés parfois à la baisse, parfois à la hausse. Ainsi, au total, le nombre de gardes sur l'ensemble du département a été augmenté de 18 %, soit 235 gardes au lieu de 198. Il serait ainsi faux de penser que la démarche viserait à réduire les gardes de volontaires et la charge financière non négligeable qui y est liée. Pour que l'ensemble réponde aux besoins tout en restant cohérent et soutenable, il a été décidé de distinguer la journée du samedi dans le dispositif de garde. En effet, non seulement les risques sont parfois différents ce jour-là, mais surtout la disponibilité des pompiers volontaires est toute autre, à l'instar du dimanche d'ailleurs. Le ministère de l'Intérieur comme la fédération nationale, l'association qui défend les sapeurs-pompiers notamment le volontariat, sont vigilants à ce que les pompiers volontaires, quand cela est possible, soient mobilisés en astreinte et non en garde.

Enfin, sur le secteur de Wissembourg-Soultz, du lundi au vendredi, la garde est passée de 19 à 24 sapeurs-pompiers, soit de 9 gardes postées à 10 (6 à Wissembourg et 4 à Soultz, ou inversement en fonction des capacités), et de 10 astreintes à 14 astreintes (8 à Wissembourg et 6 à Soultz). Le samedi, la garde est toujours de 24 pompiers, mais composée dans chacun des centres de 3 gardes postées en caserne et 9 astreintes.

Mais alors, qu'est-ce qui motive une insatisfaction ? Le samedi, les pompiers volontaires sont bien plus disponibles qu'en semaine. Ils pourraient (et souhaiteraient) être bien plus nombreux à assurer la garde en caserne. Mais faut-il artificiellement gonfler cette garde pour satisfaire ce souhait, alors que les pompiers sont en mesure d'assurer le service attendu à partir de l'astreinte, et en nombre correspondant au besoin de la population ? Comme si une abondance le samedi allait compenser les difficultés à répondre aux besoins les jours ouvrés. Le Sdis, pour le coup comptable des deniers publics, n'y est pas favorable. Mais alors, les pompiers ne peuvent profiter du samedi pour être nombreux à la caserne et se retrouver en équipe pour toutes sortes d'activités qui font la cohésion et l'esprit de corps ? Bien sûr que si. Mais il n'est pas nécessaire pour cela d'augmenter les affectations à la garde postée. Les agents d'astreinte disponibles, voire d'autres non mobilisés sur la garde, peuvent venir à la caserne. Ils peuvent même être réunis pour de la formation et des exercices, et être indemnisés à cet effet. Le Sdis est prêt à examiner ces

ajustements pour permettre de concilier tout à la fois : le besoin opérationnel (c'est la vocation du service et de l'engagement au sein du corps des pompiers) ; la disponibilité réelle des sapeurs-pompiers volontaires ; le souhait des pompiers d'être présent à la caserne quand ils le peuvent, notamment le samedi. Ainsi, non seulement le Sdis n'a pas réduit le niveau total de garde sur ce secteur (garde postée et astreinte), mais il a tenu compte de la disponibilité réelle pour ajuster l'équilibre entre ces formes d'engagement et mutualiser sur les deux centres de Wissembourg et Soultz. En outre, il est prêt à procéder aux adaptations nécessaires après l'expérimentation et, enfin, à favoriser le regroupement des pompiers disponibles le samedi, mais pas au prix d'une garde surdimensionnée. »

Outils Wolf : la direction réagit

Pierre Wolf, président de la société Outils Wolf SAS, réagit à l'article « Outils Wolf : "Vous n'avez plus rien à perdre..." » (DNA du 9 novembre) :

« Ledit article faisait apparaître que 49 employés auraient été licenciés. Or 18 postes ont été proposés en reclassement interne au sein des autres sociétés du groupe ; des entretiens de recrutement ont été organisés et ont abouti à pérenniser l'emploi de 11 salariés. Ledit article faisait également apparaître qu'aucune mesure au bénéfice des salariés n'avait été mise en place, ni un centime dépensé pour la formation. La société Outils Wolf SAS conteste

vivement ces allégations dans la mesure où une réunion collective d'information sur les dispositifs du CSP (contrat de sécurisation professionnelle) et de la CASP (cellule d'appui à la sécurisation professionnelle, d'une durée de six semaines, ayant pour but d'accompagner rapidement les salariés afin de les mobiliser sur de nouveaux projets professionnels) a été organisée et animée le 19 septembre par Pôle Emploi et le cabinet Intra Conseils, chargé de suivre les salariés dans leur repositionnement professionnel tout au long de l'application du PSE mis en œuvre dans le cadre de la restructuration.

Ce PSE, joint aux lettres de licenciement, comporte plusieurs aides et mesures destinées à faciliter le reclassement du personnel : parmi elles figurent des aides à la formation, à la création d'entreprise, à la mobilité géographique (aide à la double résidence, aide au déménagement), la CASP ainsi que le dispositif d'ATD (allocation temporaire dégressive). Une cellule de soutien psychologique a également été mise en place afin que chaque salarié concerné puisse trouver un appui ainsi qu'une écoute nécessaire dans le cadre de la situation professionnelle difficile vécue actuellement. »

BOUTIQUE ELLE MODE à Wissembourg

Prêt à porter féminin du 38 au 52



LIQUIDATION TOTALE
avant travaux

Jusqu'à **50%** de remise
sur les produits signalés en magasin.

A partir de demain
mercredi 16 novembre 2016

• Fred Sabatier • Mado et les autres • Cécil • Anna Montana • 33 22 • Olsen • Lebek • etc

44, rue Nationale - 67160 Wissembourg
03 88 94 03 20